

65530 - Fonds d'innovation

**Contrats Départementaux de développement territorial et humain : proposition d'attribution d'une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à la Communauté de Communes du PAYS RHENAN pour la réalisation d'une étude visant à développer le réseau d'itinéraires cyclables et l'usage du vélo**

CP/2019/355

**Service chef de file :**

M3 - Entretien et exploitation

M320 - Service de l'entretien des Routes

Résumé :

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin a décidé, par délibération n° CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017 de renforcer son partenariat avec les acteurs locaux au travers des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Dans le cadre du Fonds d'innovation territoriale, le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer une subvention à la Communauté de Communes du PAYS RHENAN pour le financement d'une étude visant à réaliser un schéma de mobilité douce.

Cette étude a pour finalité d'élaborer un document de planification et de définir, prioriser les opportunités en faveur de l'usage du vélo.

L'ensemble du "système vélo" sera pris en compte, tant au niveau des infrastructures, de la signalisation que des services proposés au cycliste.

En cohérence avec la politique départementale de promotion du vélo, elle répondrait aux besoins des différentes pratiques: utilitaire, tourisme, loisir et sportive.

Cette étude se déroulerait en 2 phases : la production d'un diagnostic territorial approfondi, puis la formalisation d'un plan d'actions priorisé.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure.

**1 – Contexte**

Les contrats départementaux constituent le volet stratégique du partenariat engagé par le Département avec les acteurs locaux sur la période 2018 – 2021. Ils ont vocation à traduire l'ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action du Département et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet vise, en partenariat avec le Département, à développer une offre de mobilité innovante et partagée, ainsi qu'à promouvoir le cyclotourisme. Ces thématiques s'inscrivent pleinement dans deux des enjeux prioritaires du territoire d'Action Nord : « Aménager des territoires connectés et attractifs, à énergie positive et développer l'emploi. » et « Développer le thermalisme et le tourisme ». Les enjeux du territoire Nord ont été approuvés par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017.

Territoire hétérogène en matière de politique cyclable (le Pays Rhénan est né de la fusion de 4 CdC en 2014), il nécessite une mise en cohérence aussi bien en termes de document de planification qu'en termes d'infrastructure cyclable. La récente mise en service de la passerelle pour les modes actifs à Gamsheim est une belle opportunité de réinterroger le territoire sur les nouvelles possibilités de développement de l'usage du vélo.

## **2 – Objectif de l'étude**

Conscientes des enjeux importants liés au développement des alternatives à la voiture, la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin souhaite aujourd'hui être accompagnée par le Département au titre du fonds d'innovation dans la réalisation d'une étude qui viserait à répondre aux enjeux suivants :

- Mettre en cohérence les projets d'infrastructures en lien avec les itinéraires existants du secteur et faire émerger de nouveaux itinéraires structurants qui pourraient être retenus au Plan Vélo 2030 du Département. Ce projet veillerait à coordonner les initiatives à différentes échelles de territoire (itinéraires structurants pour le Département, maille fine pour les intercommunalités). Il s'attacherait également à concilier les initiatives locales des communes ;
- Développement touristique : favoriser le tourisme de passage, la découverte "différente" de sites naturels, culturels et touristiques en captant et détournant les cyclotouristes de l'EV15 (Véloroute du Rhin) et des itinéraires existants dans le Bade Wurtemberg et en développant l'offre touristique au départ des gares du secteur en lien avec le déploiement des Relais Informations Services par la Région.
- Mise en réseau des territoires voisins : le périmètre de l'étude concernerait principalement le territoire de la Communauté de Communes mais celle-ci intégrerait nécessairement les liens et relations avec les territoires voisins en prenant en compte les liaisons vers l'Allemagne, la Plaine du Rhin, la Communauté d'Agglomération de Haguenau et l'Eurométropole.
- Développement de l'emploi, de l'insertion et de l'économie : faciliter l'accès à l'emploi, offrir une alternative pour les déplacements de faible et moyenne distance, augmenter la part modale du vélo dans les zones rurales en levant les freins par la mise en œuvre d'itinéraires cohérents, adaptés et sécurisés. 60 % des déplacements routiers dans le Département font moins de 3 km (fort potentiel de report modal vers le vélo) et 50 % des personnes en insertion ont dû renoncer à un emploi ou une formation faute de pouvoir s'y rendre (sources : Enquête Ménages Déplacement 2009 – Rencontre pour la mobilité inclusive ELABE 2017) : ces deux chiffres permettent de mesurer l'enjeu d'un développement des mobilités au quotidien.

- Attractivité des centres-bourgs : offrir une alternative pour les déplacements de faible et moyenne distance, développer l'accessibilité pour tous en prenant en compte les circulations douces dans les études d'aménagement de la voirie et des espaces publics, améliorer le cadre de vie et appuyer les autres aspects qui sont développés sur cette thématique par un volet "territoire - ami des cyclistes".
- Développer l'alternative à la voiture individuelle. Le territoire de la Communauté de la Plaine du Rhin se distingue par une part modale de la voiture individuelle élevée (66%) marqué par un taux d'équipement plus élevé que dans le reste du Département (1.6 véhicule par foyer). Les transports représentent 52 % des émissions de Gaz à Effet de Serre et 41 % de la consommation d'énergie. (Source : Plan Climat de la CdC de la Plaine du Rhin)
- Sécurité routière : garantir un bon niveau de sécurité des aménagements et des déplacements hors et en agglomération et diminuer le nombre et la gravité des accidents de la route. Le sentiment d'insécurité est le 1er frein à la pratique du vélo (source : Enquête Ménage Déplacement 2009)
- Santé et politique jeunesse : permettre aux populations d'améliorer leur propre santé en leur donnant les moyens de le faire par la création d'un milieu et d'équipements compatibles avec la pratique du vélo. 150 M d'euros de dépenses annuelles de santé pourraient être évitées si la part modale vélo des trajets domicile - travail doublait (source : 2016 - chiffres clés des Départements et Régions cyclables) ;

### **3 – Planning et gouvernance de l'étude**

L'étude se déroulerait en 2 phases : un diagnostic à l'échelle du territoire recenserait les infrastructures existantes, les opportunités foncières, les projets déjà engagés ainsi que les différents centres d'intérêts (touristiques, bassins d'emplois, groupes scolaires, pôles santé...). Ensuite, un plan d'actions détaillerait les orientations à mettre en œuvre. Il apporterait une visibilité en termes de programmation technique et financière et permettrait de mener une stratégie de financement des projets.

La gouvernance et le pilotage du projet seraient organisés sous forme de COPIL et groupes de travail intégrant les partenaires, des acteurs thématiques et /ou du territoire. (Élus, VNF, ONCFS, associations de cyclotourisme, Alsace à Vélo, offices du tourisme, services des Communautés de Communes : services techniques, service communication, réseaux d'animation jeunesse...)

### **4 – Plan de financement de l'étude**

L'étude est financée par la Communauté de Communes à hauteur de 20%, avec un cofinancement sollicité de l'Agence d'Environnement et de Maîtrise de l'Energie (ADEME à hauteur de 70%) et du Département.

Suite à la consultation lancée par la Communauté de Communes du Pays Rhénan, c'est le bureau d'études ITEM Etudes et Conseils qui a été retenu pour réaliser cette étude dont le rendu final est attendu pour fin 2019. Le coût de l'étude s'élève à 46 680 € TTC.

Dans le cadre des contrats départementaux, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à la Communauté de Communes du Pays Rhénan une subvention représentant 10 % du coût de l'étude, soit d'un montant de 4 668 €.

Il est également proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Pays Rhénan et d'autoriser son président à la signer.

La Commission Territoriale Nord, réunie le 9 septembre 2019, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
44501	65-65734-621	65 000,00 €	65 000,00 €	4 668,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'action Nord d'attribuer une subvention au titre du Fonds d'Innovation Territoriale à hauteur de 10 % du coût de l'étude de la Communauté de Communes du Pays Rhénan, soit 4 668 € TTC ;
- approuve, les termes du projet de convention financière jointe à la présente délibération, à conclure entre le Département et la Communauté de Communes du Pays Rhénan ;
- autorise son président à signer la convention.

Strasbourg, le 20/09/19  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY